

■ TAVERNY

ATELIER. Les mères d'aujourd'hui se racontent

Pendant six mois, une dizaine de femmes, résidentes de Taverny, ont participé à l'atelier d'expression écrite et scénique *Être mère aujourd'hui*. Tous les samedis matin, ces mères de famille se sont retrouvées au théâtre Madeleine-Renaud... où les attendaient rames de papier, stylos et gommés. En prenant en main un crayon, elles prenaient aussi la parole.

Pièce de théâtre

Au fil du temps, chacune a dressé son autoportrait, après avoir eu des enfants. Des témoignages recueillis par Clémence Fitte, animatrice des ateliers, et

qu'elle a repris pour en faire une pièce de théâtre. « C'est un vrai récit d'aventure », souligne-t-elle. Mardi 6 mars, cinq de ces femmes sont montées sur scène pour jouer ces rôles de mères au travers de ces différentes histoires. Cette « lecture vivante de mères à cœur ouvert » a été suivie d'un spectacle humoristique et sensible *Gisèle*, de et par Delphine Lacouque, qui évoque la transmission d'une grand-mère à sa petite-fille. Ces ateliers, initiés par la Ville de Taverny, en partenariat avec l'association Ulysse, s'inscrivent dans une volonté « de permettre à tous les citoyens de



Cinq femmes sont montées sur scène pour raconter leur quotidien de mères de famille. ©Ville de Taverny

la commune de s'exprimer ». Pour l'occasion, Florence Portelli, maire (Lr) de Taverny, est venue applaudir ces femmes qui se sont livrées sur leur quotidien.

C.M.

■ TAVERNY

SEGO-IDF. « Nous en voulons à l'assureur et aux incendiaires »

Remontés comme des coucous. Les 67 salariés de l'imprimerie Segou-Idf, implantée à Taverny depuis 1998, comptent bloquer leur usine, jour et nuit, tant qu'ils n'auront pas « obtenu des indemnités supra-légales (Ndlr : indemnités de licenciement supérieures à celles prévues par le Code du travail) », explique Ibrahim Bah, délégué syndical Cgt.

Plus de trésorerie

La société, en redressement judiciaire, n'a plus « de trésorerie pour payer ses employés, explique le syndicaliste. Le tribunal de Boulogne-sur-Mer doit rendre son verdict mercredi 21 mars mais au vu de l'audience du 14 mars, nous n'avons pas de doute. L'entreprise va être placée en liquidation judiciaire sans reprise de l'activité ». Si l'imprimerie tournait à plein régime ces dernières années, son bilan a été plombé, en octobre dernier, suite à la saisie de la trésorerie de l'entreprise par le bailleur. « Le bailleur a demandé à nos patrons de payer trois mois de loyer d'un coup et non plus



Les salariés comptent bloquer l'accès à l'entreprise jour et nuit jusqu'à obtenir une indemnité supra-légale.

chaque mois ». L'entreprise avait dû se placer en cessation de paiement pour continuer de rémunérer ses salariés. « Le tribunal a d'ailleurs invalidé la saisie du bailleur », précise Gilles Dumontier, délégué syndical Force Ouvrière.

Incendie criminel

À l'origine de ce coup d'arrêt de la production, l'incendie « d'origine criminelle », survenu le 23 décembre et qui a

ravagé deux rotatives. Depuis, ceux qui imprimaient *Le Nouvel Obs*, *Voici*, *La Parisienne* ou encore *20 Minutes* sont « au chômage technique, souligne Gilles Dumontier. L'assurance ne veut pas couvrir le sinistre de 25 millions d'euros tant que l'enquête (Ndlr : menée par le commissariat d'Ermont) n'est pas close. » Si les autres machines, non endommagées, sont en marche, elles ne peuvent être utilisées tant que le site n'est

pas décontaminé. Procédure obligatoire après un incendie pour éliminer tout résidu de cendre. « Nous en voulons à l'assureur et aux incendiaires, c'est à cause d'eux que nous sommes dans cette situation », clament les salariés, qui tiennent à préciser « avoir le soutien de leurs patrons ».

E.T.

Contacté, le Pdg de Segou-Idf n'a pas donné suite à nos appels.